



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de légalité**

ARRETE N° 03/25-UER/P/CD

**RÉGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
CONCERNANT LA ROUTE NATIONALE 184
DU PR 10+000 AU PR 01+800
DANS LE SENS EXTÉRIEUR (BEAUVAIS-VERSAILLES)**

Le préfet du Val-d'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code de la route,

VU le code de la voirie routière,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'arrêté préfectoral n° 24-053 du 11 septembre 2024 modifiant l'arrêté n° 24-004 du 6 mars 2024 donnant délégation de signature à Mme Julie PARISSET, directrice de la citoyenneté et de la légalité de la préfecture du Val-d'Oise ;

VU l'avis favorable émis par la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise en date du 3 mars 2025 ,

VU l'avis favorable émis par le Commandant de la Compagnie Autoroutière Nord Île-de-France en date du 3 mars 2025 ,

VU l'avis émis par la DiRIF en date du 11 mars 2025 ,

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la chaussée, d'entretien du réseau routier, de ses équipements et de ses dépendances nécessitent des restrictions temporaires de circulation entraînant des déviations en et hors agglomération,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers du chantier et des usagers utilisant les voies publiques,

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'île de France

A R R E T E

ARTICLE 1 - Afin de réaliser les travaux d'entretien, la section courante de la route nationale 184 du PR 10+000 au PR 01+800 dans le sens extérieur (Beauvais-Versailles) sera fermée à la circulation douze (12) nuits de 22h00 à 05h00 dans la période comprise entre le 24/03/2025 et le 11/04/2025.

Les nuits de fermeture sont les suivantes :

Semaine 13 :

- Nuit du lundi 24 au mardi 25 mars
- Nuit du mardi 25 au mercredi 26 mars
- Nuit du mercredi 26 au jeudi 27 mars
- Nuit du jeudi 27 au vendredi 28 mars

Semaine 14 :

- Nuit du lundi 31 mars au mardi 01 avril
- Nuit du mardi 01 au mercredi 02 avril
- Nuit du mercredi 02 au jeudi 03 avril
- Nuit du jeudi 03 au vendredi 04 avril

Semaine 15 :

- Nuit du lundi 07 au mardi 08 avril
- Nuit du mardi 08 au mercredi 09 avril
- Nuit du mercredi 09 au jeudi 10 avril
- Nuit du jeudi 10 au vendredi 11 avril

Pour les usagers venant de Beauvais se rendant à Versailles, une déviation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

Prendre l'A115 en direction de Paris et sortir au diffuseur n°5.
Continuer sur la D409 puis la D191 en direction de Pierrelaye.
Poursuivre sur la D411 jusqu'au carrefour giratoire situé au croisement avec la D14.
Au giratoire, emprunter la première sortie sur la D14 et suivre la direction A15.
Prendre l'A15 en direction de Cergy et sortir au diffuseur n°9.
Poursuivre sur le boulevard du port en direction de Cergy puis au giratoire suivant le boulevard de l'Oise en direction d'Eragny-sur-Oise.
Poursuivre sur le boulevard Charles de Gaulle jusqu'à l'intersection avec la N184.
La fermeture de cet axe entraînera de fait la fermeture entre 21h00 et 05h00 des bretelles suivantes :

- Bretelle d'accès depuis Méry-sur-Oise vers N184 extérieure

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :
Poursuivre sur la D928 en direction de Frépillon, emprunter la N184 intérieure et sortir au diffuseur suivant D44 Forêt de Montmorency. Prendre ensuite la N184 extérieure en direction de Cergy-Pontoise et suivre l'itinéraire de déviation principal.

- Bretelle échangeur A115 sens Paris-Provence vers N184 extérieure

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :
Poursuivre sur l'A115 puis la N184 direction Beauvais, faire demi-tour au prochain diffuseur D44 Forêt de Montmorency et suivre l'itinéraire de déviation principal.

- Bretelle d'accès du diffuseur « Fond de Vaux » vers N184 extérieure

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :
Prendre la N184 en direction de Beauvais puis l'A115 en direction de Paris.
Suivre l'itinéraire de déviation principal.

- Bretelle d'accès du diffuseur « Gros Chevaux » vers N184 extérieure

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :
Faire demi-tour sur l'avenue des Gros chevaux. Au giratoire, prendre la première sortie sur la D922 en direction de l'A15.

Au giratoire suivant, prendre la première sortie sur l'avenue du Fond de Vaux.
Au deuxième feu de signalisation, prendre la N184 en direction de Beauvais et suivre l'itinéraire de déviation principal.

- Bretelle d'accès du diffuseur « Vert Galant » vers N184 extérieure

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

Faire demi-tour au giratoire. Continuer sur l'avenue du Vert-Galant.

Au giratoire suivant, prendre la première sortie sur la D922 en direction de Mery-sur-Oise.

Au deuxième giratoire, prendre la première sortie et continuer sur l'avenue du Fond de Vaux.

Au deuxième feu de signalisation, prendre la N184 en direction de Beauvais et suivre l'itinéraire de déviation principal.

- Bretelle d'accès du diffuseur « Marcel Dassault » vers N184 extérieure

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

Prendre la N184 en direction de Beauvais puis l'A115 en direction de Paris et suivre l'itinéraire de déviation principal.

- Bretelle d'accès du diffuseur « D14 » vers N184 extérieure

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

Prendre la N184 en direction de Beauvais puis l'A115 en direction de Paris et suivre l'itinéraire de déviation principal.

- Bretelle d'accès du diffuseur du « Parc » vers N184 extérieure

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

Au giratoire, faire demi-tour sur la chaussée Jules César. Au bout de la route, prendre à droite la rue du Parc. Au carrefour giratoire, prendre la première sortie et continuer sur la D14 en direction de l'A15.

Au diffuseur suivant, prendre la N184 intérieure en direction de Beauvais puis l'A115 en direction de Paris et suivre l'itinéraire de déviation principal.

- Bretelle d'accès du diffuseur du « P.A des Bellevues » vers N184 extérieure

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

Au giratoire, prendre la rue du Bas Noyer.

Continuer sur la rue du Bas Noyer jusqu'au giratoire indiquant la direction A15 Pontoise – Rouen. Prendre la première sortie en direction de l'A15 et sortir au diffuseur n°9.

Poursuivre sur le boulevard du port en direction de Cergy puis au giratoire suivant le Boulevard de l'Oise en direction d'Eragny-sur-Oise.

Poursuivre sur le boulevard Charles-de-Gaulle jusqu'à l'intersection avec la N184.

- Bretelle échangeur A15 sens Paris-Provence vers N184 extérieure

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

Poursuivre sur la A15 et sortir au diffuseur n°9.

Poursuivre sur le boulevard du port en direction de Cergy puis au giratoire suivant le Boulevard de l'Oise en direction d'Eragny-sur-Oise.

Poursuivre sur le boulevard Charles de Gaulle jusqu'à l'intersection avec la N184.

- Bretelle échangeur A15 sens Province-Paris vers N184 extérieure

Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

Poursuivre sur la A15 et sortir au diffuseur n°5.1.

Prendre l'A15 en direction de Cergy et sortir au diffuseur n°9.

Poursuivre sur le boulevard du port en direction de Cergy puis au giratoire suivant le Boulevard de l'Oise en direction d'Eragny sur Oise.

Poursuivre sur le boulevard Charles de Gaulle jusqu'à l'intersection avec la N184.

- Bretelle d'accès du diffuseur « Art de vivre » vers N184 extérieure :

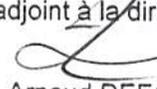
Une déviation de circulation sera mise en place et empruntera l'itinéraire suivant :

Au giratoire, prendre la direction de la rue des érables. Au carrefour à feux, prendre le boulevard Charles de Gaulle puis la N184.

- ARTICLE 2 -** Les mesures d'exploitation et de la signalisation de chantier seront conformes aux dispositions interministérielles de la signalisation routière et de ses textes modificatifs « le Livre I – Huitième Partie – Signalisation temporaire ». Les dispositifs des mesures d'exploitation seront mis en place par la DIRIF, AGER Nord, Unité d'exploitation de la Route d'Eragny-sur-Oise.
- ARTICLE 3 -** Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers, par des panneaux de signalisation réglementaires qui seront mis en place selon les modalités de l'article 4. Cette signalisation sera conforme aux dispositions alors en vigueur, et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I – Huitième Partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.
- ARTICLE 4 -** La secrétaire générale de la préfecture, le commandant de la Compagnie Autoroutière Nord Île-de-France, le directeur interdépartemental de la police nationale, le directeur des routes Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'U.E.R. d'Eragny-sur-Oise, 1 rue Léo Lagrange à Eragny-sur-Oise et publié dans le recueil des actes administratifs de l'État dans le Val-d'Oise.

Fait à Cergy, le 14 MARS 2025

Pour le préfet,

Pour le préfet,
L'adjoint à la directrice,

Arnaud DEFAUX